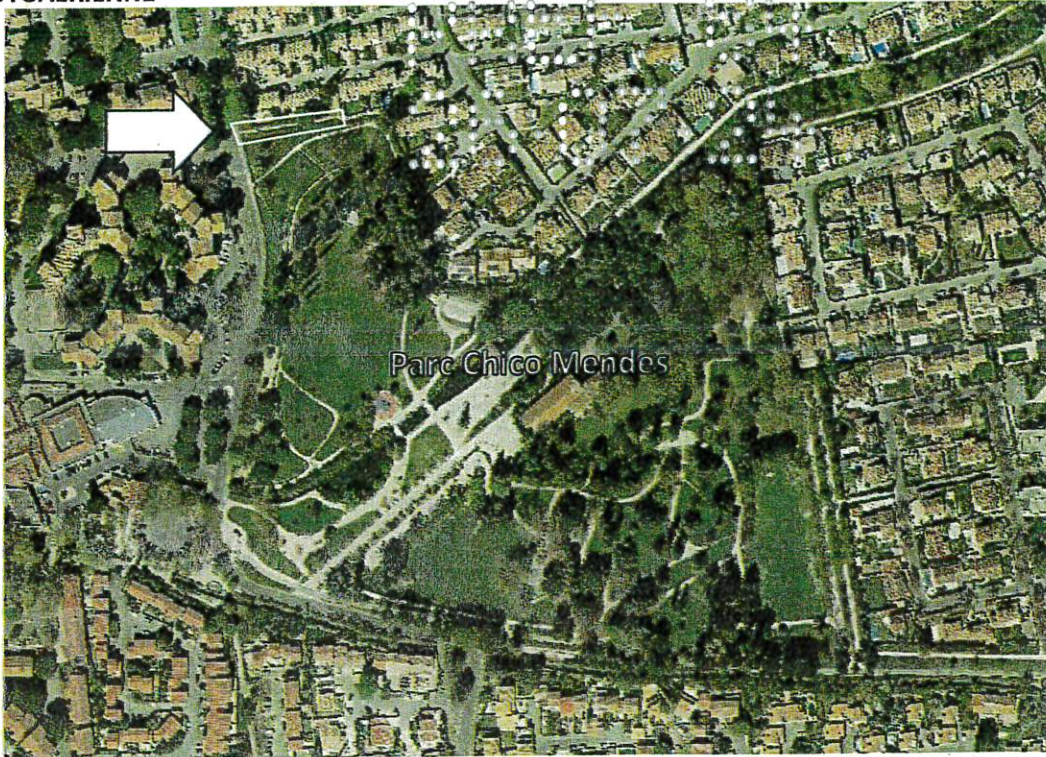
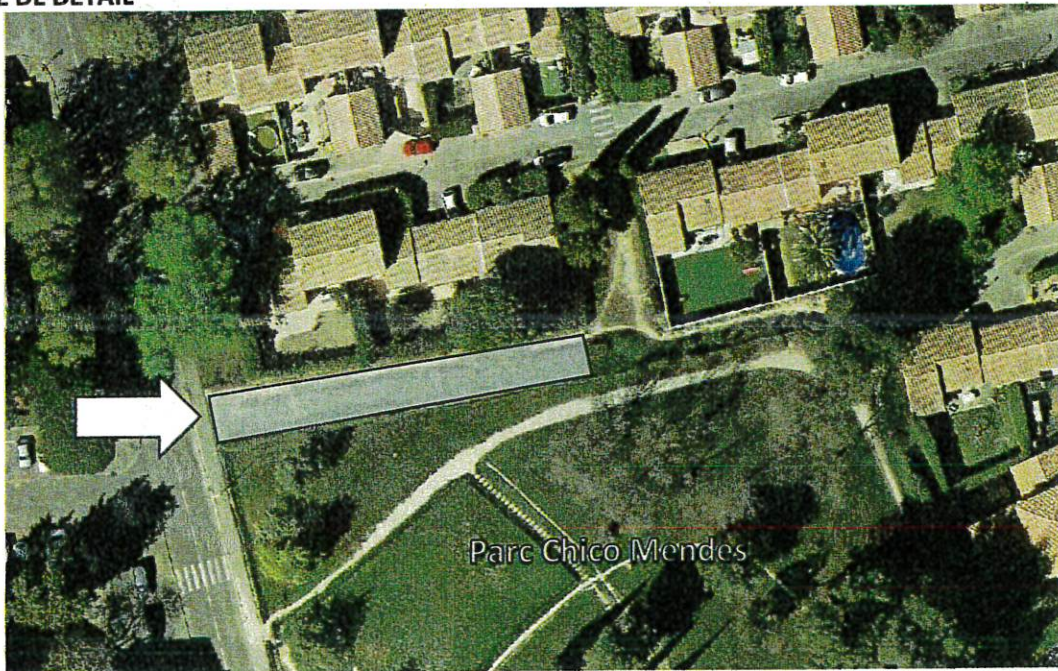


PLAN DE LOCALISATION DE L'ACQUISITION

PHOTOAERIENNE



VUE DE DETAIL



Commune :
AVIGNON (007)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 9005 L
Document vérifié et numéroté le 28/11/2022
AAVIGNON
Par VERGEREAU Bénédicte
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

AVIGNON
Cité Administrative
BP 91088
84097 AVIGNON Cedex 9
Téléphone : 04 90 27 71 91
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : DV
Feuille(s) : 000 DV 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 30/11/2022
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par BETARD PV (2)
Réf :
Le 30/11/2022

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'arpentage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires de terrain ont pris connaissance des informations portées
au doc de la Commune 6423
A le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une section (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (arpenteur expert, inspecteur, géomètre ou technicien relevé du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'association, etc...)

